

PRÉFET DE LA CHARENTE

DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE TECHNOLOGIQUE

Commune de Cherves-Richemont PPRT JAS HENNESSY approuvé par arrêté préfectoral le 28 juillet 2011

1. PRESENTATION DU SITE JAS HENNESSY

La société JAS HENNESSY dont la fondation remonte à 1765, fait partie du groupe LVMH, premier groupe mondial dans le domaine des produits de prestige. JAS HENNESSY est une société de négoce de cognac. A ce titre, elle distille dans ses propres distilleries et fait distiller par des prestataires de service des vins issus de la région délimitée de Cognac pour la production d'eaux-de-vie. La société assure également le conditionnement, la commercialisation et l'expédition de ses produits.

Les installations sont réparties sur deux sites : Hennessy de Bagnolet et de Haut-Bagnolet situés respectivement sur les communes de Cognac et de Cherves-Richemont. Les deux sites sont séparés par la RD 213.

- x le site de Bagnolet comporte les activités suivantes :
 - la distillerie (superficie 1928 m²),
 - l'unité de fabrication des composants (unité BCH) où s'effectuent la réception et la fabrication de composants alcoolisés,
 - · les chais à barriques : 25 chais dont 5 non encore construits,
 - les chais à tonneaux d'une superficie de 3040 m² dont la construction est à venir
 - des locaux agricoles et un atelier d'entretien de véhicules.
- x le site de Haut-Bagnolet abrite les activités suivantes :
 - un bâtiment central d'une superficie totale de 9200 m² hébergeant une unité de réception, fabrication et expédition des coupes et les locaux administratifs,
 - · 8 chais à tonneaux,
 - · 5 chais à barriques,
 - 6 chais à cuves.

2. PERIMETRE D'ETUDE

Le périmètre d'étude correspond à l'enveloppe du niveau maximal d'intensité des effets thermiques sortant des limites du site pour les 8 phénomènes dangereux identifiés et de la limite de propriété de l'établissement JAS HENNESSY. Les communes de Cognac et de Cherves-Richemont sont concernées par ce périmètre.

3. NATURE ET CARACTERISTIQUES DES ALEAS TECHNOLOGIQUES

L'aléa technologique est une composante du risque industriel. Il désigne la probabilité qu'un phénomène dangereux produise, en un point donné du territoire, des effets d'une intensité physique définie.

Les phénomènes dangereux concernant le PPRT qui résultent de l'étude de dangers réalisée par l'exploitant sont agrégés par type d'effet (thermique, toxique et surpression) en intensité et en probabilité afin de caractériser les aléas correspondants en chaque point du territoire.

Le PPRT JAS HENNESSY est concerné par 2 types d'aléas :

- aléa thermique (incendie des chais),
- aléa de surpression (pressurisation et explosion de cuves inox)

Pour le PPRT JAS HENNESSY, il existe 7 niveaux d'aléas variant du niveau très fort plus (TF+) à faible (FAI). Des aléas de niveau fort (F), moyen plus (M+), moyen (M) et faible (FAI) sortent des limites de l'établissement.